

VILLE DE SAINT-TITE

RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2026

IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2026

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé), la Ville peut identifier, par règlement, les événements spéciaux se tenant sur son territoire;

ATTENDU QU'un événement spécial, au sens de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé), est une activité de portée provinciale se tenant sur tout ou partie du territoire de la Ville pour une période n'excédant pas quinze (15) jours;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mars 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2026 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé);

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :

Article I Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article II Titre

Le présent règlement porte le titre « Règlement identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2026 ».

Article III Événements

Les événements spéciaux au sens de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé) sont pour l'année 2026 :

- Compétitions de gymkhana et finale canadienne de l'IPRA : Montage les 13 et 14 mai, événement du 15 au 17 mai et démontage du 18 au 20 mai 2026;
- Compétitions de gymkhana : Montage du 23 au 25 juin, événement du 26 au 28 juin et démontage du 29 au 30 juin 2026;
- Festival Western : du 11 au 20 septembre 2026

Article IV Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à l'unanimité à Saint-Tite
ce 7 avril 2026.

Certifié conforme
Ce 8 avril 2026



Me Simon Parisé, greffier

Date de l'avis de motion : séance du 10 mars 2026
Dépôt du projet de règlement : séance du 10 mars 2026
Adoption du règlement : séance du 7 avril 2026
Date de publication du règlement : 8 avril 2026

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **564-2026** identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2026.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Saint-Tite
ce 8 avril 2026



Me Simon Parisé,
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 472-2019 adopté le 19 décembre 2019, je soussigné, Me Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du **Règlement numéro 564-2026** par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, sur le site internet de la Ville (www.villest-tite.com) et sur le babillard présent à l'hôtel de ville en date du 8 avril 2026.



Me Simon Parisé,
Greffier